

Communiqué de presse

Secteur des taxis: signature d'un plan de maintien dans l'emploi sectoriel

L'OGBL et le LCGB ont signé le 19 mai 2021 un plan de maintien dans l'emploi (PME) sectoriel avec la Fédération des Taxis, Voitures de Location et Ambulances pour le secteur des taxis.

Le secteur des taxis a énormément souffert au cours de la crise du Covid-19. En raison de la pandémie, nombre de clients potentiels hésitent encore à prendre le taxi et les pertes importantes qu'ont subies le secteur de l'aviation et celui de l'événementiel ont également un grand impact sur le secteur des taxis. Le PME signé par les partenaires sociaux permettra d'éviter des effets néfastes pour les quelque 900 salariés du secteur.

Conclu pour une durée de 7 mois, à savoir du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2021 (sous réserve de son homologation par les autorités compétentes), ce PME vise à garantir la sauvegarde de l'existence des salariés, notamment par les mesures suivantes :

- travail à temps partiel volontaire
- pause-carrière (congé sans solde) volontaire
- chômage partiel
- préretraite-ajustement
- prêt temporaire de main-d'œuvre
- non-remplacement des départs
- encouragement à des formations pour les salariés en interne et en externe
- interdiction de licenciement pour raisons économiques pendant la durée du PME

**Communiqué par le syndicat Transport sur Route/ACAL de l'OGBL
le 19 mai 2021**